



ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Réaménagement ergonomique du lieu de travail

01

PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Softframe Workplace Design

5215 N O'Connor Blvd, Irving, TX
75039, USA

02

PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Palisade Insurance Group

8080 N Central Expy, Dallas, TX
75206, USA

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-
0024

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

10 mars 2026

ÉMIS LE

3 mars 2026

DROIT APPLICABLE

État du Texas,
États-Unis



Softframe Workplace Design LLC

Confidentiel — préparé pour Palisade Insurance Group. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.



EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ



POUR SIGNATURE

NDA-2026-0024

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0024

PARTIES

**Softframe
Workplace
Design et
Palisade
Insurance
Group**DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**10 mars 2026**

DURÉE

**Mars-juin 2026
(déploiement
en 4 zones par
phases)**

DROIT APPLICABLE

**État du Texas,
États-Unis**

STATUT

Pour signature

EN BREF

**La structure de cet accord**

04

DROIT APPLICABLE

État du Texas, États-Unis

Comté de Dallas, Texas

05

PARTIES

Deux

Softframe Workplace Design et Palisade
Insurance Group

01

Objet et contexte

Les plaintes pour troubles musculo-squelettiques n'ont cessé d'augmenter depuis deux ans à l'étage du siège de Palisade, et les équipes sinistres et souscription travaillent toujours sur du mobilier de cubicules installé avant la dernière rénovation du bâtiment. Palisade a besoin d'un étage qui accompagne des journées de travail de huit heures, sans déménagement complet ni interruption des opérations de traitement des sinistres en plein trimestre.

01

Préambule

Softframe Workplace Design propose un audit ergonomique et un réaménagement des 220 postes de travail répartis sur l'étage du siège de Palisade, déployés en quatre zones afin qu'aucun service ne soit entièrement hors ligne en même temps. Des bureaux assis-debout, des sièges ajustables et des rétrofits de bras porte-écran remplacent le mobilier de cubicules existant, accompagnés de sessions d'ajustement individuelles pour chaque employé.

Le déploiement est séquencé pour préserver la continuité du traitement des sinistres, chaque zone étant achevée et restituée avant le début de la suivante.

01
PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Softframe Workplace Design

Softframe Workplace Design LLC ·
47-2810934

5215 N O'Connor Blvd, Irving, TX
75039, USA

consult@softframeworkplace.com · +1 469
555 0148 · softframeworkplace.com

02
PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Palisade Insurance Group

Palisade Insurance Group, Inc.

8080 N Central Expy, Dallas, TX
75206, USA

mfeldman@palisadeinsurance.com · +1
214 555 0287

Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Softframe Workplace Design et Palisade Insurance Group sont en discussions concernant l'Objet.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État du Texas, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Dallas, Texas

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

01

POUR SOFTFRAME
WORKPLACE DESIGN

Softframe Workplace Design

Signataire autorisé

Date

02

POUR PALISADE
INSURANCE GROUP

Marcus Feldman

Directrice des installations

Date

Softframe Workplace Design —



Service juridique

5215 N O'Connor Blvd, Irving, TX 75039, USA
consult@softframeworkplace.com · +1 469 555 0148 ·
softframeworkplace.com
Softframe Workplace Design LLC · 47-2810934